



COMPTE RENDU FORMATION PLONGEURS

NUMERO D'ENREGISTREMENT :

<i>Date (*)</i>	<i>CR Formation</i>	<i>Niveau formation (**)</i>	<i>Région fédérale (**)</i>
-----------------	---------------------	------------------------------	-----------------------------

(*) *Format* : AA-MM-JJ correspondant au 1^{er} jour de la formation.

(**) *Exemple* : 14-04-18 CR Formation I-P RABA (D: découverte / I: initiation / P: perfectionnement) pour une formation qui a débuté le 18 avril 2014 organisé par la région RABA. Pour une formation organisé par un CODEP le nom de la région précède CODEP (+N° département)

Ce numéro d'enregistrement est aussi le **nom de fichier informatique** du document en .doc

PROCEDURE : le compte-rendu doit être transmis au délégué du collège des INPS dans le mois qui suit la formation, il conditionne le traitement du Procès-verbal associé et l'enregistrement des niveaux et compétences.

INFORMATIONS GENERALES :

- Les formations agréées par la CNPS font l'objet d'un compte rendu obligatoire.
- Une même fiche peut concerner des niveaux de formation différents.
- Les formations de cadres font l'objet d'une demande d'agrément et d'un compte rendu spécifique.

DEFINITION DE LA FORMATION

Région Fédérale				
Responsable Pédagogique (FPS2 ou INPS) Nom, Prénom, adresse, Tél. E-mail.				
Responsable Administratif (Personne morale - club, codep - ou physique) Nom, Prénom, adresse, Tél. E-mail.				
Formation plongée souterraine Niveau de formation (découverte, initiation, perfectionnement, spécifique – dont mélanges - préciser) (1) : préciser le nombre de participants.	Découverte	Initiation	Perfectionnement	Autres
	(1)	(1)	(1)	(1)
Formation de cadres (FPS1 / FPS2) (OUI/NON)				
Date(s) prévue(s)				
Nb de jours, y compris formation sur plusieurs WE				
Lieu (département)				
Siphons prévus				

ENCADREMENT : Les noms des cadres, leur niveau et le nombre de jours de formation de plongeurs.

NOM Prénom	Niveau du cadre	Nombre de jours d'encadrement

VALIDATION DES NIVEAUX

Nombre de niveaux validés	PS1	PS2	PS3	Nitrox	Trimix élém	Trimix

COMPTE RENDU DE LA FORMATION (SUCCINCT) :

Difficultés rencontrées, points forts, sites utilisés,

FORMATION PLONGEE SOUTERRAINE

PARTICIPANTS :

Nom	Prénom	Adresse (Rue, code postal, ville, pays)	Téléphone, Mobile,	e-mail	Date Naissance	N° de licence	No Club	Niveau Formation (1)	Nb plongées réalisées	Nb plongées total à l'issue de la formation

(1) DEC, PS1, PS2, PS3 niveau préparé



PLONGÉE SOUTERRAINE
École Française de Plongée Souterraine

PROCES VERBAL D'EXAMEN PLONGÉE SOUTERRAINE

REGION :

ANNEE :

NOM	Prénom	Adresse électronique	Date de naissance	N° LICENCE	Niveau de Plongeur	EXAMEN		CADRE QUI VALIDE LE NIVEAU			
						DATE	LIEU	NOM	PRENOM	FPS1 FPS2 INPS	N° LICENCE

ATTENTION :

Le procès-verbal concerne la déclaration des niveaux de plongée souterraine conformément aux cursus en vigueur à la FFESSM.

PS1 : plongeur accompagné en zone 2.

PS2 : Plongeur en binôme dans la zone 2 avec un plongeur de niveau égal ou supérieur. Des PS2 peuvent évoluer en trinôme sous la responsabilité d'un cadre CNPS présent sur site.

PS3 : plongeur autonome en zone 3, habilité à accompagner un PS1 dans le cadre de ses prérogatives.

Nitrox souterrain : compétences à utiliser tous les Nitrox

Trimix élémentaire souterrain : utilisation de mélanges ternaires avec un minimum de 18% d'O2

Trimix confirmé souterrain : tous les mélanges ternaires

À renseigner par le cadre de plongée souterraine qui valide la dernière UV

À transmettre:

- avec le règlement financier au Président de la CRPS qui enregistre les niveaux,
- au Délégué du collège des INPS.